

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 13 novembre 2013, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS :

Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MARION-BOURGEAT, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Véronique SCHMITT à Michèle PIBOULEU, Isabelle CHANVILLARD à Gilbert BERANGER, Nora OTHMAN à Philippe NICOLINO, Riad CHERIF à Issam OTHMAN, Yannis AL MAHDI à Willy PLAZZI, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Gérard GROBET à Corinne DUBOS.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2013.

Communication n° 13.119 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'octobre 2013)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois d'octobre 2013.

Délibération n° 13.120 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation du parc Nelson Mandela - Attribution du marché

A l'unanimité, le Conseil municipal ATTRIBUE le marché de maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation du parc Nelson Mandela au groupement composé de IN SITU Paysages et Urbanisme (SAS Jalbert & associés) en tant qu'architecte mandataire, et, comme cotraitants, de SOTREC Ingénierie et Atelier d'écologie urbaine, sur la base des conditions financières suivantes : coût prévisionnel des travaux, hors éclairage public, de 3 204 000 € HT (valeur juillet 2013), taux de rémunération de 10,81 %, forfait provisoire de rémunération (hors éclairage public) de 346 410,60 € HT, forfait provisoire lié aux travaux d'éclairage public, de 5 194,00 € HT (mission confiée uniquement en phase études, le coût estimé des travaux d'éclairage public en valeur juillet 2013 étant de 250 000 € HT), forfait provisoire global de rémunération de 351 604,60 € HT ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes ; DIT que conformément à l'avis du jury rendu le 5 septembre 2013, une prime de 20 000 € HT sera versée à chacune des trois équipes non retenues ; AUTORISE Madame le Maire à préparer, passer, exécuter et régler tous les marchés de quelque nature que ce soit qui s'avèreraient nécessaires pour permettre l'achèvement de cette mission de maîtrise d'oeuvre, ayant pour objet de pallier des défaillances d'un ou plusieurs des cotraitants, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, étant entendu que cette délégation est consentie pour l'ensemble des marchés à souscrire, quel que soit leur montant ; DIT que les dépenses sont imputées à l'article 2312.

Délibération n° 13.121 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes et ajustements divers

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE diverses créations, suppressions et ajustements de poste ; DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget.

Délibération n° 13.122 : RESSOURCES HUMAINES : Régime indemnitaire - Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de la création au 1^{er} janvier 2014 du régime indemnitaire du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, tel que présenté ; DIT que la dépense sera inscrite au chapitre globalisé 012 du budget 2014.

Délibération n° 13.123 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération des vacances de supervision des études surveillées

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE la collectivité à verser la rémunération de la coordination des études surveillées, sous forme de vacances, à des adultes n'appartenant pas exclusivement au corps enseignant ; FIXE le montant de l'heure de vacation à 21,86 € bruts ; FAIT EVOLUER ce taux au regard des mesures publiées au bulletin officiel de l'Education Nationale pour le personnel enseignant ; MET À JOUR le tableau synthétisant les vacances en vigueur dans la collectivité ; DIT que la dépense est prévue au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 13.124 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal - Admission de titres de recettes en non-valeur - Exercices de 2004 à 2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant divers titres de recettes irrecouvrables relatifs aux exercices 2004 à 2012, ACCORDE au Comptable de la Ville décharge des sommes non recouvrées (4 131,25 €) ; IMPUTE le montant de la dépense à l'article 6541 de l'exercice en cours du budget principal.

Délibération n° 13.125 : AFFAIRES FINANCIERES : Déficit de régie suite à un vol - Avis sur une remise gracieuse (régie de recettes des restaurants municipaux)

A l'unanimité, le Conseil municipal EMET un avis favorable à une remise gracieuse de la totalité du déficit de 188,34 euros subi par la régie des restaurants municipaux suite à un vol ; AUTORISE Madame le Maire à assurer toute démarche à cet effet auprès de la Trésorerie Générale.

Délibération n° 13.126 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Loi sur l'eau - Demande d'autorisation présentée par le Grand Lyon en vue du réaménagement des bassins de rétention et d'infiltration de Léopha sur les communes de Mions, Corbas et Saint-Priest - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil municipal, au regard des éléments du dossier et de l'intérêt environnemental du projet, EMET un avis favorable à la demande du Grand Lyon de réaménager les bassins de rétention et d'infiltration de Léopha situés sur les communes de Mions, Corbas et Saint-Priest.

Délibération n° 13.127 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Opération ORU - Convention de participation financière avec l'Office Porte des Alpes Habitat (démolition des résidences Sellier et Diderot)

A l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec l'Office Porte des Alpes Habitat une convention de participation financière dans le cadre de l'opération de démolition des résidences Sellier et Diderot, ainsi que tous les documents y afférents permettant la réalisation des engagements financiers (subvention de la Ville à hauteur de 98 280 € pour les dépenses de sécurisation active des bâtiments) ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 20417.

Délibération n° 13.128 : LOGEMENT : Mission d'accompagnement opérationnel pour la gestion de la sous-occupation et le relogement des locataires concernés par le projet urbain sur le secteur Mansart/Farrère - Convention de participation financière avec l'Office Porte des Alpes Habitat

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil municipal APPROUVE l'octroi d'une subvention de 17 000,00 € à l'Office Porte des Alpes Habitat pour la réalisation d'une mission d'accompagnement opérationnel pour la gestion de la sous-occupation et le relogement des locataires du secteur Mansart/Farrère ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière afférente ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738.

Délibération n° 13.129 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies - Secteur de la ZAC du Triangle

A l'unanimité, le Conseil municipal, dans le cadre de la poursuite de la réalisation de la ZAC du Triangle, SUPPRIME la rue Diderot telle qu'elle figure sur le plan actuel ; DENOMME ainsi les trois nouvelles voies créées :

- 1^{re} portion de la VN Diderot : « *rue Manon Roland* » (1754-1793 - figure de la Révolution française) ;
- 2^e portion de la VN Diderot : « *rue Diderot* » ;
- VN Récamier : « *rue Olympe de Gouges* » (1748-1793 - héroïne de la Révolution française et une des premières féministes françaises).

Délibération n° 13.130 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Accompagnement aux changements de comportements - Accueil d'une équipe de volontaires en service civique sur le centre-ville et le quartier Garibaldi

A l'unanimité, le Conseil municipal, pour la réalisation du projet « Médiaterre » sur les quartiers Garibaldi et du centre-ville (accompagnement des foyers confrontés à la précarité énergétique pour adopter toute une série d'éco-gestes dans leur quotidien), AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de partenariat et d'intermédiation avec l'association Unis-Cité ainsi que tous documents nécessaires au bon déroulement du projet ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Alliade Habitat ; ACCORDE une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association Unis-Cité ; ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Alliade Habitat ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 13.131 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la délinquance au lycée Condorcet et de prévention du décrochage scolaire au collège Colette - Octroi d'une aide financière

A l'unanimité, le Conseil municipal OCTROIE une aide financière de 3 000 € à l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)/service de prévention spécialisée, pour l'action « Starting block 2 » au collège Colette ; OCTROIE une aide financière de 2 344 € à l'Association Léo Lagrange Centre Est - Pépinière 15/25, pour l'action « Espace ados » au collège Colette ; OCTROIE une aide financière de 2 000 € à l'Association Léo Lagrange Centre Est - Pépinière 15/25, pour l'action « Plateforme espace jeunes » au lycée Condorcet ; DIT que les dépenses relatives à ces trois subventions seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 13.132 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier - Centrale photovoltaïque - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIGERLy

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIGERLy pour l'installation et l'exploitation d'une centrale de production électrique d'origine photovoltaïque sur le nouveau groupe scolaire Joseph Brenier ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les recettes relatives à la redevance, de 159 371,54 €HT, seront imputées à l'article 2315 ; DIT que la subvention d'équilibre de 113 000,00 €HT sera imputée à l'article 2041512 ; AUTORISE Madame le Maire à réajuster le montant de la redevance en fonction des résultats d'exploitation.

Délibération n° 13.133 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle au club de football A.S.S.P.

A l'unanimité, le Conseil municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'association A.S.S.P. ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 13.134 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de co-réalisation avec l'association Lyon Athlétisme

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la conclusion d'une convention de co-réalisation entre la Ville et l'association Lyon Athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive « Le Cross des Myriades » le 24 novembre 2013, convention prévoyant l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 8 000 €; DIT que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 13.135 : AFFAIRES CULTURELLES : Participation de la Commune au dispositif « carte champ libre » de l'Université Lumière Lyon 2 - Convention de partenariat

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la participation de la Commune au dispositif « carte champ libre » de l'Université Lumière Lyon 2 ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente, ainsi que les éventuels avenants à venir ; DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7062.

Délibération n° 13.136 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Projet pédagogique lié au Devoir de mémoire - Octroi d'une subvention au lycée Condorcet

A l'unanimité, le Conseil municipal ACCORDE une subvention de fonctionnement de 350 € au lycée Condorcet pour la constitution d'un fonds documentaire historique en vue de participer au concours national de la Résistance et de la déportation ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 13.137 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition du Théâtre Théo Argence pour l'association Amnesty International (Groupe du Sud-est lyonnais) - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil municipal ACCORDE, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition du Théâtre Théo Argence le 24 novembre 2013 au Groupe du Sud-est lyonnais d'Amnesty International.

La séance est levée à vingt heures vingt.

**Le Maire,
Martine DAVID**